CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2023

Membres présents: Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Arnela Salkanovic-Tessier, Rémi Durin.

Membres excusés: Madame Isabelle Martini a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Ducher. Madame Aurélia Fluteau a donné pouvoir à Madame Isabelle Evrard. Monsieur Sylvain Mauchaussat a donné pouvoir à Monsieur Didier Lamoureux. Madame Géraldine Wetzstein a donné pouvoir à Monsieur Xavier Devaux.

Membre absent: Monsieur David Lamoureux.

Secrétariat de séance : Arnela Salkanovic-Tessier.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2023 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 avril 2023.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations : Pas d'information.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : « Décision modificative numéro 1 du budget communal » ainsi qu'une motion relative à la lutte contre la pollution des emballages plastiques. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces deux propositions.

ORDRE DU JOUR:

1) Travaux de restructuration et rénovation énergétique du corps de bâtiment Mairie/Ecoles/cantines avec passage aux ENR. Demande d'aides et plans de financement.

Monsieur Didier Lamoureux, 2ème Adjoint, responsable de la commission voirie, assainissement, bâtiment et patrimoine rappelle la délibération prise le 29 septembre 2022 concernant le projet de restauration et rénovation énergétique du bâtiment communal sis 1, rue des Peintres contenant la mairie, l'école, la cantine et deux logements. A la demande de l'état qui pense que ce projet peut s'inscrire dans le cadre du « fonds vert » un avant-projet moins onéreux est présenté qui renonce à l'utilisation de la géothermie, à la salle multi activités et propose l'utilisation de la biomasse comme énergie. Il soumet un nouveau plan de financement suivant :

Coût total des travaux (HT): 998 978,00 € soit 1 198 773,60 € TTC

Fonds vert(64,96% du HT) 648 894,00€ **Fonds Booster** 35 500,00€ Fonds de concours CCPD 24 788,00€ Prime SDEC 35 000,00€ Fond chaleur SDEC 55 000,00€ 799 182,00€ Total aides et subventions 199 796,00€ Part communale (20%) Part communale TTC 399 591,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, les crédits seront inscrits au budget 2023; demande à bénéficier du « fonds vert », du « fond Booster », du fond de concours de la CCPD, de la prime SDEC et du fond « chaleur » pour le financement des travaux, autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires aux effets ci-dessus.

2) SDIC 23: Adhésion de deux nouvelles communes

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, annonce au Conseil Municipal que deux nouvelles communes « Saint Silvain Bellegarde » et « Saint Quentin la Chabanne » souhaitent adhérer au SDIC 23 (Syndicat Intercommunal pour le développement de l'informatique communale). Le Comité Syndical en date du 5 avril 2023 a pris une délibération pour accepter l'adhésion de ces communes. Il convient maintenant que toutes les communes adhérentes délibèrent à leur tour pour accepter ou refuser les adhésions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'adhésion des communes de Saint Sylvain Bellegarde et Saint Quentin la Chabanne au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale 23.

3) Tarif de garderie, rentrée scolaire 2023/2024

Monsieur Jérôme Ducher, premier adjoint, rappelle les tarifs pratiqués par la commune de la Celle Dunoise pour la garderie périscolaire, il rappelle également que ces tarifs ne sont pas fixés dans le cadre du RPI, mais que chaque commune peut fixer son propre prix. Il souligne le fait que les prix de la commune de Saint Sulpice sont supérieurs à ceux pratiqués à la Celle Dunoise et qu'il convient que la commune de la Celle Dunoise se positionne sur ses propres tarifs.

Après débat le conseil municipal par 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, décide de maintenir les tarifs actuels de la garderie pour la rentrée scolaire 2023/2024.

4) Autorisation vente des vélos base sport nature

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, informe le conseil que 4 vélos adultes et 2 vélos enfants avait été acquis par la commune en 2019 pour les louer aux touristes. Malheureusement cette activité n'avait pas eu le succès escompté et ces vélos sont depuis stockés dans la base sport nature destinée à devenir une Microfolie. Il faut donc s'interroger sur le devenir de ceux-ci. Monsieur le Maire propose que les vélos en état quasi-neuf soient proposés à la vente dans « La passerelle » d'été prioritairement aux habitants ou associations de la Celle Dunoise. Après débat le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à vendre les vélos communaux à la moitié de leur valeur d'achat soit au prix de 134 €.

5) Décision modificative numéro 1 du budget communal

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, donne lecture au conseil municipal des recommandations faite par le Conseiller Direct Local sur le budget primitif 2023. Il indique qu'il est nécessaire de voter une décision modificative afin de prouver la sincérité du budget.

FONCTIONNEMENT	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	681 / 042 OP d'ordre	+ 610.00
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	681 / OP réelle	-610.00

INVESTISSEMENT	amor dépre	otations aux tissements, aux éciations et aux provisions	024	+ 6500.00	
INVESTIS	amor dépré	otations aux tissements, aux éciations et aux provisions	2111 / 040	- 6500.00	
Solde d'exécution de la section d'investissement		001		+ 33255.58	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative au budget principal ainsi présentée.

6) Motion relative à la lutte contre la pollution des emballages plastiques

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, informe le conseil du projet de « fausse consigne » doublement pénalisante pour les consommateurs, selon les acteurs du traitement des déchets. Une bouteille en plastique, contrairement au verre, ne sera pas réutilisée après lavage, mais recyclée. C'est aussi s'attaquer sous couvert d'écologie au déchet le mieux trié par les usagers. Et c'est toute recette financière qui échapperait aux collectivités qui, comme Evolis 23, ont investi dans des équipements de tri. C'est pourquoi il propose au conseil d'adopter la motion présentée par L'AMAC 23 :

« Depuis le 30 janvier dernier, le Gouvernement a lancé une concertation nationale autour de la fausse consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Ce projet aurait pour conséquences :

- De complexifier le geste de tri et d'encourager indirectement la consommation de bouteilles en plastique Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs de matière plastique. Le grand perdant serait notre environnement naturel.

Dix associations nationales de collectivités ont affirmé leur ferme opposition à ce projet et ont travaillé à 14 propositions permettant d'atteindre les objectifs de collecte et de recyclage et de lutter contre la pollution.

En soutien à ces associations, l'AMAC 23 et la commune de la Celle Dunoise se rallient au rejet de la fausse consigne et demande au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, dans le cadre de la concertation encore ouverte, de reprendre les discussions sur la base de ces 14 propositions.

En effet, ces dernières reposent bien sur l'objectif commun, celui d'améliorer la performance de collecte et le développement des filières de recyclage dans le cadre d'un service public de gestion des déchets ambitieux et efficace. »

Le conseil municipal par 10 voix pour et 4 abstentions adopte cette motion.

Divers

A la suite de la présentation des travaux de la mairie par Monsieur Didier Lamoureux, monsieur Xavier Devaux, conseiller municipal, de formation paysagiste, présente au conseil ses réflexions sur les abords de la mairie ainsi qu'une esquisse d'aménagement.

Madame Arnela Salkanovic-Tessier fait remarquer que les bennes à verre installés rue des Pradelles sont souvent pleines et que leurs abords ne sont pas très propres. Monsieur Boquet lui répond que les bennes sont régulièrement vidées par Evolis 23 et qu'il est plutôt rare qu'elles débordent, d'autant que le personnel communal informe Evolis des besoins d'enlèvements et nettoie régulièrement les abords, ce qui n'empêche pas toutes les incivilités ou dépôts sauvages.

Monsieur Jérôme Ducher, premier adjoint, annonce que la région Nouvelle Aquitaine dans l'incapacité de facturer les frais de transport scolaire au RPI La Celle Dunoise / Saint Sulpice le Dunois, renonce à cette facturation pour les années 2021 et 2022.

Monsieur Dominique Guinot, troisième adjoint, présente l'atelier participatif du projet d'aménagement de la plage de la Baignade, dans le cadre de la« Vallée des peintres », qui se déroulera le jeudi 22 juin autour de la baignade. La population est invitée à participer à cet atelier. Une information précise est à suivre.

Monsieur Jacques-André Boquet, maire fait le point sur la préparation des festivités « Un pont sur la Creuse » et notamment sur les questions de sécurité. Il rappelle le besoin de bénévoles notamment pour le 14 juillet.

Monsieur Jacques-André Boquet, remercie les jeunes mariés du 22 mai dernier qui ont fait don à la commune de deux chaises de cérémonie.

Madame Françoise Demonja évoque le marché nocturne du 27 juillet prochain et la difficulté de trouver des artisans et commerçants qui acceptent de participer. Elle n'est à ce jour pas sure de pouvoir l'organiser faute de participants.

Monsieur Jacques-André Boquet annonce au conseil que l'acquéreur potentiel du magasin « court-circuit », artisan boucher, renonce à son projet d'acquisition et d'installation.

Monsieur Didier Lamoureux évoque l'affaissement partiel d'une voute du pont de la Rongére, route du canard, lié à la présence d'une canalisation d'eau. Des travaux sont envisagés et des négociations sont en cours entre les services techniques du département, le SIAEP de la vallée de la Creuse et la SAUR.

Monsieur Nicolas Deuquet évoque la demande d'un particulier de rehaussement d'une tombe dans le cimetière communal. Il attend des précisions de la part des demandeurs et dit que ce point n'est pas prévu par le règlement actuel du cimetière mais qu'il faudra l'envisager.

Madame Arnela Salkanovic-Tessier demande pourquoi la mairie n'a pas encore entrepris de travaux pour la viabilisation de la pâture attenante à la mairie devenue propriété de la commune. Monsieur Jacques-André Boquet lui répond que le bureau municipal est très occupé par la préparation des travaux de rénovation énergétique de la mairie, que les finances de la commune ne permettent pas d'envisager de tels travaux pour l'instant et qu'il doute fort qu'un investisseur privé s'intéresse à une telle opération.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h15.

La secrétaire de séance, Arnela Salkanovic-Tessier

Le Maire, Jacques-André Boquet